



DÉCHETS

Collecte des déchets : tous les emballages et papiers se trient (bac jaune)

À compter du 1er juillet, le tri des déchets se simplifie : tous les emballages et tous les papiers se trient. Jetez-les dans le bac jaune. Dix villes du territoire sont concernées par ce changement.

Publié le 15 juin 2021

10 villes concernées

Les villes concernées par ce changement sont :

- > Ablon-sur-Seine
- > Arcueil
- > Chevilly-Larue
- > Choisy-le-Roi
- > Fresnes
- > L'Haÿ-les-Roses
- > Orly
- > Rungis
- > Thiais
- > Villeneuve-le-Roi



Les autres villes du Grand-Orly Seine Bièvre appliquaient déjà ces consignes de tri, qui sont désormais les mêmes dans les 24 villes du territoire.

Bac jaune

Nouveau ! Les emballages suivants doivent désormais être jetés dans le bac jaune (en vrac, sans sac, non imbriqués et vidés de leur contenu) :

- > petits emballages métalliques ;
- > barquettes, sacs et boîtes en plastique ;
- > pots en plastique ;
- > films de suremballage.

Les bouteilles et flacons en plastique, les briques alimentaires, les cartons, les papiers et les emballages métalliques sont toujours à jeter dans le bac jaune.

Bac à ordures ménagères

Attention aux pièges ! Les déchets suivants sont à jeter avec **les ordures ménagères** :

- > vaisselle jetable ;
- > vaisselle cassée ;
- > CD-rom et cassettes VHS ;
- > serviettes, mouchoirs, couches, masques...
- > objets en plastique, jouets, cintres, fournitures...

MÉMO TRI



MÉMO TRI

Tous les emballages et papiers se trient, pour les 24 villes du territoire.

PDF - 1,9 Mo



→TOUTES LES PUBLICATIONS



**TOUS
LES PAPIERS**



**LES CARTONS
ET BRIQUES**



**LES EMBALLAGES
MÉTALLIQUES**



**LES EMBALLAGES
PLASTIQUES**



Bâtiment Askia

11 avenue Henri Farman
BP748
94 398 Orly aérogare
Cedex

☎ 01 78 18 22 22